

**Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiements n° 04.2
« Opération création d'aires d'accueil des gens du voyage »**

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

AVIS			
Commission n°1		Bureau	
séance du 11/10/04	favorable	séance du 22/10/04	favorable

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiements n° 04.2 intitulée « Opération création d'aires d'accueil des gens du voyage » validée par le Conseil de Communauté du 12 mars 2004.

Intitulé : Aménagement d'aires d'accueil d'aires des gens du voyage sur l'agglomération Bisontine

Commission concernée : Politique de la ville – commission n° 8

Service pilote : Direction du Cadre de Vie
Service Politique de la Ville

Rappel du programme initial :

Le programme de l'opération création d'aires d'accueil des gens du voyage comprend la réhabilitation de l'aire de la Malcombe à Besançon (25 emplacements), la création d'une nouvelle aire sur Besançon de 15 emplacements, l'aménagement d'une aire de grand passage et la création d'aires en périphérie pour un total de 25 emplacements

Chapitre	Objet	Montant de l'AP à compter de 2004	2004	2005	2006	2007
DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN €						
20	Études	140 000	140 000			
21	Acquisitions foncières	433 000	150 000	188 000	95 000	
21	VRD					
23	Maîtrise d'œuvre et travaux	2 000 000	570 000	800 000	630 000	
21	Aménagements Équipements dont véhicules	80 000	20 000	20 000	20 000	20 000
20	Annonces légales, reprographie, communication, frais divers	20 000	10 000	5 000	5 000	
	TOTAL	2 673 000	890 000	1 013 000	750 000	20 000
RECETTES D'INVESTISSEMENT EN €						
13	Subventions : Etat +CG25	1 423 000	323 000	300 000	400 000	400 000
16 ou 023	Emprunt ou autofinancement	1 250 000	567 000	713 000	350 000	- 380 000
Taux de couverture par financement CAGB		46.76%	63,7%	70,4%	46,6%	Remboursement de capital

Etat d'avancement de la réalisation des Crédits de paiements 2004 :

Taux de réalisation des dépenses : 0,16 %

Taux de réalisation des subventions : 0%

Chapitre	Objet	Réalisation CP	Observations
20	Études		
21	Acquisitions foncières		
21	VRD		
23	Travaux et maîtrise d'oeuvre		
21	Aménagements Équipements		
20	Annonces légales, reprographie, communication, frais divers	1 435,20	Relevés topographiques terrain de l'aire de la Malcombe
	TOTAL	1 435,20	
13	Subventions : ATSR, CG25 Routes, CITE, CRFC, CARREFOUR.	0	
16 ou 023	Emprunt ou autofinancement	1 435,20	
Taux de couverture par financement CAGB		100 %	

Révision de l'AP :

Le foncier n'étant pas encore acquis, il convient de conserver uniquement sur l'année 2004 les crédits affectés aux études soient 140 000 €. Les autres crédits sont annulés et feront l'objet d'une nouvelle inscription sur la période restante pour un montant total de 750 000 €.

Les recettes de subventions correspondantes au titre de l'année 2003 sont annulées également et seront rebudgétisées sur 2005 pour un montant de 323 000 €

Le montant global de l'AP/CP n'est pas modifié.

Il convient donc d'annuler l'AP et de l'ouvrir révisée comme suit :

Chapitre	Objet	Montant de l'AP à compter de 2004	2004	2005	2006	2007
DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN €						
20	Études	140 000	140 000			
21	Acquisitions foncières	433 000		338 000	95 000	
21	VRD					
23	Maîtrise d'œuvre et travaux	2 000 000		1 120 000	630 000	250 000
21	Aménagements Équipements dont véhicules	80 000		40 000	20 000	20 000
20	Annonces légales, reprographie, communication, frais divers	20 000		15 000	5 000	
	TOTAL	2 673 000	140 000	1 513 000	750 000	270 000
RECETTES D'INVESTISSEMENT EN €						
13	Subventions : CG25	1 423 000	0	623 000	400 000	400 000
16 ou 023	Emprunt ou autofinancement	1 250 000	140 000	890 000	350 000	- 130 000
Taux de couverture par financement CAGB		46,76+%	100%	58,82%	46,66%	Remboursement de capital

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération d'aires d'accueil des gens du voyage et de son découpage en crédits de paiement sur la période 2004-2007.

Pour extrait conforme,

Le Président